

Commission  
européenne

## Une industrie de l'UE prête pour l'avenir

Mai 2019

### VERS UNE UNION PLUS UNIE, PLUS FORTE ET PLUS DÉMOCRATIQUE



«Le marché intérieur de l'Europe est son meilleur atout en ces temps de mondialisation accrue. Je veillerai donc à ce que la nouvelle Commission s'appuie sur la force de notre marché unique et exploite pleinement son potentiel sous toutes ses formes. Nous devons achever le marché intérieur des biens et des services et en faire un tremplin pour que nos entreprises et nos industries puissent prospérer dans une économie mondialisée, y compris en ce qui concerne les produits agricoles.»

Jean-Claude Juncker, à l'époque candidat à la présidence de la Commission,  
«Orientations politiques pour la prochaine Commission», 15 juillet 2014

La Commission Juncker met en œuvre des politiques qui produisent un écosystème dans lequel les industries européennes peuvent prospérer. Cela permet à l'industrie de créer des emplois de qualité dans un marché unique solide et équitable, de stimuler la compétitivité de l'Europe, de favoriser l'investissement et l'innovation - par exemple dans les technologies propres - et de soutenir les régions et les travailleurs touchés par les mutations industrielles.

#### NOTRE INDUSTRIE:

emploie directement près de **37 millions de personnes** et a créé **1,7 million d'emplois** depuis 2013

représente plus des **deux tiers de nos exportations**

a renoué avec la croissance et produit aujourd'hui **25 % de la valeur ajoutée brute de l'UE**

L'industrie européenne conserve le premier rang mondial dans de nombreux secteurs. Cependant, dans un monde en évolution, notre industrie doit s'adapter et se moderniser pour garder une longueur d'avance. Avec sa stratégie en matière de politique industrielle présentée en septembre 2017, la Commission regroupe toutes les initiatives existantes et nouvelles relevant de la politique industrielle dans une stratégie globale unique, qui aidera l'industrie européenne à se préparer à l'avenir.

## DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS DE L'UE AXÉS SUR L'INNOVATION INDUSTRIELLE

Depuis 2015, le plan Juncker a mobilisé 393 milliards d'euros d'investissements et a soutenu 945 000 petites et moyennes entreprises dans tous les États membres.

Au cours de la période budgétaire 2014-2020 de l'UE, près de 190 milliards d'euros provenant du budget de l'UE sont investis dans la recherche, l'innovation et la compétitivité des PME au titre des Fonds structurels et d'investissement européens, d'Horizon 2020 pour la recherche et le développement et de COSME, le programme de l'UE pour la compétitivité des petites et moyennes entreprises, de manière à aider les PME à obtenir un meilleur accès au financement.

Dans sa proposition relative au prochain budget à long terme de l'UE pour la période 2021-2027, la Commission a suggéré d'augmenter le financement de l'investissement, de la recherche et de l'innovation:



### Prochain budget à long terme de l'UE pour la période 2021-2027 en faveur de l'investissement, de la recherche et de l'innovation



instruments financiers de l'UE en faveur des investissements dans l'UE  
650 Mrd EUR InvestEU

## UN ESPACE ESSENTIEL OFFRANT DES CONDITIONS DE CONCURRENCE ÉQUITABLES POUR LES ENTREPRISES: LE MARCHÉ UNIQUE

Grâce au marché unique, l'un des plus grands marchés au monde, les entreprises de l'UE bénéficient d'un tremplin sans équivalent pour affronter la concurrence mondiale. Elles ont accès à plus de 500 millions de consommateurs, bénéficient d'intrants plus diversifiés, de meilleure qualité et moins coûteux, travaillent selon des normes de pointe et sont dès lors en position de jouer un rôle moteur au plan mondial. Les consommateurs bénéficient d'un plus grand choix, de produits innovants et de prix plus avantageux grâce à la réduction des obstacles techniques, juridiques et administratifs. La Commission travaille sans relâche à accroître les bénéfices du marché unique:



Le cadre offert par l'UE fournit une prévisibilité réglementaire ainsi que des investissements, des financements et des débouchés commerciaux sans précédent dans des secteurs clés de l'économie, grâce aux mesures suivantes:

- la mise en place d'un marché unique numérique;
- l'approfondissement de l'union de l'énergie;
- les progrès réalisés dans le domaine de l'économie propre et circulaire;
- le recours accru à de nouvelles infrastructures et à de nouveaux services spatiaux financés par l'Union;
- l'achèvement accéléré de l'union des marchés des capitaux.

## METTRE L'ACCENT SUR LES DOMAINES D'ACTIVITÉ STRATÉGIQUES

Pour renforcer sa base industrielle, l'Europe doit s'appuyer sur ses points forts et ses atouts. L'intelligence artificielle, les batteries et la cybersécurité constituent quelques exemples des nombreux **domaines d'activité stratégiques et d'avenir** où le renforcement de l'avantage concurrentiel de l'Europe peut générer de la croissance dans tous les secteurs industriels, toutes les chaînes de valeur et toutes les régions, et consolider le rôle de l'UE sur la scène mondiale. L'Europe a besoin de davantage de coopération industrielle transfrontière, avec des acteurs européens forts dans ces domaines d'activité essentiels. Les États membres et les entreprises de l'UE doivent unir leurs forces pour rester à la pointe des révolutions technologiques qui seront le moteur de notre compétitivité et de notre développement économique, en définissant les conditions de leur développement et de leur utilisation et en garantissant le respect des valeurs européennes.

Lors des négociations commerciales internationales, où l'UE s'exprime d'une seule voix, le marché unique constitue également un atout majeur pour l'Union, puisqu'il permet aux partenaires commerciaux d'avoir accès à 500 millions de consommateurs. Il en résulte un effet de levier significatif pour l'UE en ce qui concerne l'accès aux marchés étrangers et la création de nouveaux débouchés commerciaux pour les entreprises européennes. L'accord de partenariat économique avec le Japon, le plus vaste accord commercial en vigueur, en est l'illustration récente.

L'UE a mis en place des règles souples en matière d'aides d'État pour faciliter les projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC). Il s'agit notamment de projets de recherche innovants qui comportent souvent des risques élevés et nécessitent des efforts conjoints et bien coordonnés ainsi que des investissements transnationaux de la part des pouvoirs publics et des industries de plusieurs États membres. La Commission soutient pleinement les États membres et leurs entreprises qui se réunissent pour permettre à de tels projets importants de voir le jour. La Commission fait tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter cette coopération, qui a des retombées positives dans toute l'Europe.

En décembre 2018, la Commission a approuvé, au titre du cadre régissant les aides d'État en faveur des PIIEC, des investissements publics d'un montant de 1,75 milliard d'euros, qui permettront de mobiliser 6 milliards d'euros supplémentaires d'investissements privés en faveur de la recherche et de l'innovation en microélectronique. Quatre pays européens — la France, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni — et une trentaine d'entreprises et d'institutions de recherche uniront leurs forces pour permettre la recherche et l'innovation dans cette technologie clé. Il s'agit du premier projet de recherche et d'innovation approuvé au titre des règles spéciales allégées applicables aux aides d'État en faveur de projets d'intérêt stratégique européen.

Des efforts et des investissements conjoints importants sont réalisés en matière de calcul à haute performance, de microélectronique et de batteries.

La Commission a recensé six autres domaines d'intérêt stratégique européen dans lesquels de futurs projets importants d'intérêt européen commun pourraient être menés:



les véhicules connectés,  
propres et autonomes



la santé intelligente



l'industrie à faibles  
émissions de carbone



les technologies et systèmes  
à hydrogène



l'internet industriel des  
objets



la cybersécurité

L'approche européenne de l'**intelligence artificielle et de la robotique** garantit la prise en compte des aspects technologiques, éthiques, juridiques et socio-économiques, tout en stimulant la recherche et la capacité industrielle de l'UE et en mettant l'intelligence artificielle au service des citoyens européens et de l'économie.

La Commission vise également à fournir à l'industrie et aux entreprises un accès à des supercalculateurs de premier plan grâce à son entreprise commune pour le **calcul à haute performance** et elle élaboré actuellement une approche européenne commune de la sécurité des **réseaux 5G**.

À la fin de 2018, l'UE a approuvé le règlement sur la cybersécurité, qui renforce le mandat de l'Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité afin d'améliorer le soutien apporté aux États membres dans ce domaine et d'établir un cadre de l'UE permettant d'accroître la **cybersécurité** des services en ligne et des équipements grand public.

## UNE APPROCHE SOCIALEMENT ÉQUITABLE DE LA TRANSITION INDUSTRIELLE



Le socle européen des droits sociaux offre un cadre stratégique global pour orienter l'emploi et les performances sociales dans l'ensemble de l'Union européenne.



Conformément aux principes du socle européen des droits sociaux, la Commission met en œuvre une stratégie en matière de compétences pour l'Europe afin de contribuer à combler le déficit en la matière et d'aider les travailleurs à développer de nouvelles compétences, notamment numériques, pour les marchés du travail d'aujourd'hui et de demain.

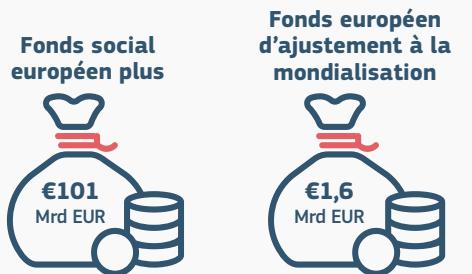
Dans le cadre du prochain budget à long terme de l'UE, le Fonds social européen renforcé - rebaptisé Fonds social européen plus - continuera à investir dans les compétences de la main-d'œuvre européenne.

En cas de restructuration d'entreprise, le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation peut intervenir pour aider les travailleurs européens qui ont perdu leur emploi grâce à des mesures spécifiques de formation et d'employabilité.

Pour permettre aux régions de faire face à une économie mondialisée et à un monde en pleine mutation, l'UE les aide à investir dans leurs niches de compétitivité (la «spécialisation intelligente») et à nouer des partenariats avec d'autres régions pour créer des pôles d'innovation.

### Budget de l'UE 2021-2027

Fonds social européen plus



Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

## UNE VISION À LONG TERME POUR UNE ÉCONOMIE PROPRE ET CIRCULAIRE



Avec la proposition de la Commission, qui prévoit de consacrer 25 % du prochain budget de l'UE aux objectifs en matière de climat, l'UE restera à la pointe de la transition vers la décarbonisation.

L'industrie bénéficiera de nouvelles solutions commerciales et de nouvelles technologies, ce qui créera de nouvelles possibilités d'emploi.

- La Commission a exposé la façon dont elle entend atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050. Cette orientation stratégique est essentielle pour mobiliser les investissements et faire en sorte que notre industrie reste à la pointe dans la fourniture des solutions et des produits dont le monde de demain aura besoin.
- La Commission a proposé de nouvelles limites pour les émissions de CO<sub>2</sub> et de polluants atmosphériques, a introduit des essais d'émissions plus fiables et plus stricts et a réformé les règles régissant la mise sur le marché des véhicules automobiles dans l'UE.
- Le plan d'action de la Commission en faveur de l'économie circulaire rend possibles des débouchés industriels pour les entreprises qui utilisent des moyens innovants et économiques en ressources pour fournir des produits à leurs clients.
- La Commission a proposé de réduire considérablement l'utilisation des plastiques à usage unique et de limiter l'utilisation des microplastiques, tout en augmentant le recyclage des emballages plastiques sur le marché de l'UE (avec l'objectif de tous les recycler à l'horizon 2030), et elle s'est assurée de la participation des industries clés.
- L'union des marchés des capitaux permettra au secteur financier de jouer son rôle dans la transition vers une économie moins dépendante du carbone.
- La Commission a également proposé un système de classification à l'échelle de l'UE qui permettra aux investisseurs et aux établissements financiers de déterminer si les activités et les investissements sont durables.

## UNE OUVERTURE VIS-À-VIS DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS COMBINÉE À LA PROTECTION DES INTÉRêTS ESSENTIELS

Les investissements directs étrangers en provenance de pays tiers sont source de croissance et d'emplois.

L'UE possède l'un des régimes d'investissement les plus ouverts au monde, comme l'a reconnu l'OCDE.

Elle est bien décidée à rester la destination la plus attractive pour les investissements directs étrangers. Toutefois, dans des cas exceptionnels, les investissements étrangers peuvent présenter un risque pour la sécurité ou l'ordre public parce qu'ils ont une incidence sur des technologies, des infrastructures et des intrants critiques, ou sur des informations sensibles. Dans certains cas, le risque peut être aggravé par le fait que les investisseurs sont détenus ou contrôlés par les pouvoirs publics d'un pays tiers.

Afin de faire face à ces risques, l'UE a adopté un cadre européen pour le filtrage des investissements directs étrangers. Au cours des 18 prochains mois, la Commission et les États membres de l'UE prendront les mesures nécessaires pour que l'UE puisse pleinement appliquer le règlement relatif au filtrage des investissements à compter du 11 octobre 2020.

## UTILISER PLEINEMENT LE CADRE DE DÉFENSE COMMERCIALE

Les règles de défense commerciale de l'UE qui sont en vigueur depuis mai 2018 comprennent une nouvelle méthode antidumping et des instruments modernisés qui permettent d'instituer des droits plus élevés dans certains cas et tiennent compte de normes sociales et environnementales. L'UE utilise pleinement le cadre de défense commerciale dont elle dispose; de ce fait, **135 mesures antidumping et antisubventions** sont en vigueur actuellement, auxquelles s'ajoutent 3 mesures de sauvegarde.

## UNE EUROPE QUI PROTÈGE



**135**

mesures antidumping et compensatoires en vigueur



permettant de défendre au total  
**334 000 emplois directs**



dont **216 000 emplois dans le secteur sidérurgique**

## UN MARCHÉ UNIQUE DES MARCHÉS PUBLICS

La mise en place d'un marché unique des marchés publics est l'une des principales réalisations de l'UE.

Toutefois, le caractère de plus en plus mondialisé des marchés publics a révélé des obstacles et des lacunes qui nuisent à l'égalité de traitement dans la pratique. En matière de marchés publics, le marché de l'UE est l'un des plus vastes et des plus ouverts au monde. En Europe, les entreprises de pays tiers peuvent participer à des marchés publics aux mêmes conditions que les entreprises européennes. Toutefois, bon nombre des principaux partenaires commerciaux de l'UE appliquent des pratiques restrictives discriminatoires à l'égard des entreprises de l'UE. La Commission réfléchit actuellement à une approche plus stratégique du cadre de l'UE en matière de marchés publics, notamment en ce qui concerne la manière de renforcer l'application des règles de l'UE dans les procédures de passation des marchés publics menées sur la base d'accords internationaux, tout en garantissant un niveau élevé de qualité, de sécurité, de durabilité et de responsabilité sociale dans tous les marchés bénéficiant d'un financement de l'UE.

Dans ce contexte, au cours de l'année 2019, la Commission réalisera, en collaboration avec les États membres, une analyse d'ensemble de la mise en œuvre du cadre actuel et publiera des orientations sur le cadre juridique régissant les soumissionnaires et les biens de pays tiers sur le marché de l'UE.

L'UE a besoin d'instruments pour disposer de moyens de pression et garantir la réciprocité. C'est pourquoi la Commission européenne a présenté, en 2016, une proposition révisée visant à créer un instrument relatif aux marchés publics internationaux. La Commission invite le Parlement européen et les États membres de l'UE au sein du Conseil à relancer les discussions et à adopter l'instrument relatif aux marchés publics internationaux avant la fin de 2019.

## FAIRE APPLIQUER LA POLITIQUE DE CONCURRENCE AU PROFIT DES CONSOMMATEURS ET DES ENTREPRISES

Depuis 1958, les règles de concurrence de l'UE soutiennent l'industrie européenne et coexistent avec les objectifs de la politique industrielle de l'UE, sans empêcher les États membres de poursuivre leurs propres objectifs industriels.

Dans l'économie mondialisée actuelle, une entreprise ne sera pas compétitive à l'étranger si elle ne l'est pas sur son propre marché. La politique de concurrence, avec ses différents instruments, garantit non seulement qu'il existe une concurrence ouverte et loyale dans le marché intérieur et que les prix sont équitables pour les consommateurs, mais aussi que nos entreprises sont incitées à rester compétitives.

## Décisions de l'UE en matière de concentrations depuis 1990



### CONTRÔLE DES CONCENTRATIONS DANS L'UE

Les règles de l'UE en matière de contrôle des concentrations ont été approuvées et adoptées par les États membres de l'UE pour éviter que l'opération n'entraîne, pour les consommateurs et les entreprises, des conséquences néfastes telles qu'une hausse des prix ou une limitation du choix.

Ces règles permettent aux entreprises de se développer en achetant d'autres entreprises tout en préservant l'ouverture des marchés. Les interdictions de concentrations restent exceptionnelles et concernent généralement des cas où les parties à la concentration ne sont pas prêtes à présenter des mesures correctives appropriées, qui soient viables et d'une ampleur suffisante pour remédier aux effets néfastes mis en lumière.

La Commission s'attache également à déterminer si les marchés concernés par une concentration sont de dimension locale, nationale, européenne ou mondiale, compte tenu de facteurs tels que les possibilités de transport des produits sur de longues distances et la mesure dans laquelle les clients ont confiance dans la qualité et la fiabilité des approvisionnements provenant de l'extérieur de l'Europe. L'analyse des effets d'une concentration réalisée par la Commission tient également compte de la pression concurrentielle exercée par des concurrents existants ou potentiels en dehors de l'Europe. Dans un contexte de mondialisation croissante, le pourcentage de marchés définis comme ayant une dimension mondiale dans les enquêtes de l'UE sur les concentrations a augmenté au fil des ans.